Trente-troisième Année. — N° 33 | UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. | JEUDI 2 FÉVRIER 1888

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 1er FÉVRIER 1888

DOM BOSCO

Une dépêche a annoncé, hier soir, la mort de Dom Bosco, le fondateur des Œuvres Salésiennes.

Il vint en France, voici trois ou quatre ans : il parla dans les églises de Lille, Roubaix et Tourcoing ; mais, en dehors d'un nombre limité de catholiques, bien peu de gens ont retenu ce nom. C'est pourtant celui d'un des hommes les plus extraordinaires de ce temps. Il a réalisé des choses qui tiennent du prodige.

Un jour, un peu avant 1830, aux environs de Turin, un prêtre rencontra dans les champs un petit pâtre dont la physionomie le frappa. Il l'interrogea et resta émerveillé de ses réponses. L'enfant avait des idées qui auraient confondu des penseurs de cinquante ans. Il avait aussi de la littérature. Il récitait des tercets du Dante et des strophes du Tasse; il résumait et commentait les sermons de son curé.

Ce gardeur de troupeaux était celui qui devait devenir, un jour, Dom Bosco. Le prêtre l'envoya au collège ; puis, la vocation religieuse s'étant dessinée, il le mit dans un séminaire et Dom Bosco entra dans les ordres,

Un petit vagabond, trouvé un soir par hasard, décida de l'œuvre à laquelle Dom Bosco devait consacrer sa vie et ses merveilleuses facultés.

Ce fils de pauvre s'était dit, depuis longtemps, que si les riches de ce siècle ont plus de confort que n'en avaient les riches des siècles passés, les pauvres souffrent aujourd'hui de misères morales inconnues aux pauvres de jadis. Le sort des enfants abandonnés lui parut surtout digne de pitié. Homme de son temps, ce prêtre comprit aussi que de l'Eglise devait faire surgir au XIXe siècle des œuvres nouvelles appropriées aux besoins nouveaux. L'enseignement professionnel et intellectuel des fils d'ouvriers fut sa pensée dominante. Cet Italien voulut créer un ordre religieux pour cet enseignement, comme les grands Français qui s'appellent Vincent de Paul et Jean-Baptiste de la Salle avaient créé, l'un les filles de la Charité et les prêtres de la Mission, l'autre les Frères des écoles chrétiennes.

Quand il dit ses projets, on le traita de fou, tant ils étaient vastes et paraissaient irréalisables. On voulut l'enfermer dans une maison d'aliénés. Ses meilleurs amis s'éloignèrent de lui. Un homme politique tout-puissant à Turin, le marquis de Cavour, le père du fameux ministre, se déclara son ennemi personnel et les loges italiennes lui firent une guerre implacable qui n'a jamais cessé.

Il n'y a guère que 40 ou 45 ans de ce début, puisque Dom Bosco meurt à 72 ans, et qu'il avait bien près de trente ans quand il se mit en tête son héroïque et admirable folie.

Or, veut-on savoir combien il a fondé d'instituts, d'écoles d'arts et métiers, d'hospices, d'orphelinats, de colonies agricoles, en Italie, en France, en Espagne, dans l'Amérique du Sud ?

Plus de cent cinquante maisons salésiennes élèvent, à l'heure qu'il est, cent trente mille enfants et leur donnent l'instruction primaire, secondaire, supérieure ou l'enseignement professionnel !

L'œuvre des Salésiens forme des maçons et des typographes, des cultivateurs et des avocats, des cordonniers et des médecins, des tourneurs en bois et des docteurs en théologie.

Car, telle a été la volonté de Dom Bosco, que chacun de ses enfants put choisir un état conforme à ses goûts, à ses aptitudes, à son intelligence.

Disons, en passant, que l'hostilité que rencontra Dom Bosco alla parfois jusqu'au crime ; plusieurs fois on a tenté de l'empoisonner ou de l'assassiner.

Il a fait pour les filles ce qu'il avait fait pour les garçons. Il a trouvé ses coopératrices dans une pauvre fille Maria Mazarello et dans ses compagnes qui ont pris le nom de filles de Marie Auxiliatrice.

Il y a aujourd'hui des centaines de religieuses et religieux salésiens en Europe.

Il y en a dans le Nouveau Monde.

Ceux de nos négociants en laines qui connaissent quelque peu Buenos-Ayres et l'Amérique du Sud savent ce qu'y font ces filles et ces fils de Dom Bosco. Si, bientôt, la civilisation peut pénétrer dans les mystérieuses et riches vallées de l'Amazone où, il y a sept ans encore, les tribus sauvages assassinaient nos explorateurs français, c'est aux Salésiens qu'elle en devra la clé.

Avions-nous raison de dire que ce mort d'hier fut l'un des plus grands parmi tous ceux de son temps ?

Vous qui haïssez le catholicisme, où trouverez-vous, en dehors de lui, dans le domaine de la charité, des héros de cette taille et des figures aussi dignes d'admiration ?

ALFRED REBOUX.

LE DÉVELOPPEMENT DU SERVICE
des postes et télégraphes

Il n'est pas sans intérêt de connaitre le développement considérable pris, ces dernières années, par le service des postes et télégraphes, développement intimement lié à l'extension du commerce français.

On jugera par les chiffres suivants de l'importance de ce service.

En 1860 les postes et télégraphes ont rapporté au Trésor en France et en Algérie une recette totale de 69.356,471 fr. pour une dépense totale de 51,349,932 fr., ce qui représente un excédent net pour le Trésor de 18,006,539 fr.

En 1886, la recette a été de 172,945,928 fr. contre une dépense de 139,573,022 fr., ce qui représente un excédent de recettes de 33,372,906 fr.

Le nombre des correspondances de toute nature transportées par le service des postes en 1886 a été de 1.492.696.573. Le nombre total des mandats émis a été de 21.494.029 représentant une somme de 669.838.286 fr.; le nombre total des bons de poste a été de 706.514 pour 6.873.823 fr. En Algérie il y a eu une émission de 530.115 mandats, pour 30.553.950 fr., et de 5.958 bons de poste pour 56.095 fr.

Le nombre des télégrammes de toute nature confiée au service des télégraphes en France en 1886 à été de 27,073,198.

En 1860 le nombre des correspondances était de 444,489,983 et le nombre des télégrammes de 924,993. On voit le progrès considérable, qui a été accompli en une période d'un quart de siècle, et dans quelles énormes proportions s'est accrue, en 25 ans, la circulation postale, et surtout la circulation télégraphique.

Le nombre des abonnés aux réseaux téléphoniques de l'Etat, qui était de 1,082 en 1885, s'est élevé à 1,569 en 1886, soit une augmentation de 487 abonnés. Le nombre des conversations échangées au moyen des cabines téléphoniques publiques, qui avait été de 94,441 pour 1885, s'est élevé à 140,553 en 1886, soit une augmentation de 46,112 conversations.

Une Croisade contre les pigeons

La guerre est declarée aux pigeons qui infestent les monuments publics de Vienne (Autriche). Tel est, du moins, dit la *Nature*, le désir de M. Trichy, architecte en chef de la ville, qui affirme que les oiseaux sont devenus, par suite de l'indifférence que les Viennois semblent attacher à leurs monuments publics, non moins nuisibles que les chiens à Constantinople, et il regrette que le proverbial laisser-faire des habitants ait permis à un tel état de choses d'avoir lieu.

De coûteux monuments sont, non seulement défigurés par le guano qui s'accumule en couches épaisses sur les statuts et les grandes lignes architecturales des édifices. Dans certains cas isolés, on a obtenu une certaine protection par l'emploi de treillages en fil, mais cela n'a pas chassé les pigeons qui continuent à deposer leur guano aux endroits où ce dépôt était le moins désiradle.

L'architecte propose un remède qui ne manque pas d'originalité pour arriver à l'extermination de ces oiseaux. Il veut, non les empoisonner, mais bien les *griser*, en mettant à leur portée des pois trempés dans l'alcool, ce qui rendrait leur capture et leur destruction aisées, sans faire perdre à ces volatiles leur utilité alimentaire. M. Trichy a certainement à cœur de préserver les monuments dont il a l'entretien, mais il reste à savoir s'il réussira dans sa croisade; il est certain, en tous cas, de ne point échapper aux sarcasmes de ses concitoyens.

COURRIER D'ALSACE-LORRAINE

..... Le 31 janvier.

Dans son discours qu'il a prononcé avant-hier à l'ouverture de la session annuelle du Landesausschuss d'Alsace-Lorraine, le prince de Hohenlohe s'est abstenue de toute allusion politique, se bornant à indiquer les questions budgétaires qui seraient soumises à l'examen de l'assemblée. Cela prouve suffisamment que l'initiative de la délégation, déjà bien restreinte pendant les précédentes sessions est devenue absolument illusoire.

On a remarqué qu'un crédit de 50.000 fr. est inscrit au projet du budget pour la création de deux nouveaux arrondissements : l'arrondissement de Metz-Campagne et celui de Saverne seront divisés. Les sous-préfectures déjà si nombreuses, ne suffisent pas, parait-il, à l'œuvre de la germanisation à outrance et c'est en multipliant le nombre des *Kreisdirectors* que l'on compte agir sur les populations.

L'influence de ces fonctionnaires est surtout secondée par les feuilles officielles d'arrondissement dont il n'en existe pas moins d'une vingtaine en Alsace-Lorraine. La population doit être éduquée par la presse allemande. Presque tous les journaux français sont à l'index, et nous n'avons plus guère que le *Journal d'Alsace* à Strasbourg, l'*Express* à Mulhouse, et le *Lorrain* à Metz qui soient indépendants, mais non libres de discuter, car le paragraphe de la dictature plane menaçant au-dessus d'eux, prêt à s'abattre à la moindre velléité d'opposition.

Entre temps la campagne en faveur de la suppression progressive de la langue est menée avec une méthode toute germaine : guerre à la langue française dans les écoles, guerre aux inscriptions publiques, aux noms de rues, aux enseignes de magasins et de débits, aux placards des logements à louer, aux affiches, aux petits et aux gros sous, aux cris monosyllabiques des marchands ambulants, aux noms français des bateaux, guerre, en un mot à tout ce qui peut rappeler la France où ce qui peut évoquer un souvenir français. Les journaux allemands, d'ailleurs sont infatigables dans la recherche de nouvelles réformes à inaugurer sur ce terrain.

Cette campagne à la fois mesquine, ridicule et grotesque n'est rien cependant en comparaison du projet mis en avant dans un grand nombre de journaux d'Outre-Rhin : il ne s'agit de rien moins que d'engager les riches propriétaires de l'Allemagne à acheter terres et fermes en Alsace-Lorraine et à faire œuvre de colonisation en s'adjoignant comme auxiliaires des ouvriers pris dans les rangs des soldats ayant fait leur service. Les journaux devraient bien d'abord s'occuper de rechercher des amateurs pour les immenses propriétés que le prince de Hohenloke possède en Russie et dont il ne sait comment se défaire. P.

La production du coton aux Etats-Unis
DANS LES VINGT DERNIÈRES ANNÉES

Le tableau suivant montrera dans quelle proportion considérable la culture du coton s'est accrue aux Etats-Unis depuis 1866.

La récolte de	1866	a été de	2.059.271	balles
»	1876	»	4.485.423	»
»	1877	»	4.811.265	»
»	1878	»	5.073.531	»
»	1879	»	5.757.397	»
»	1880	»	6.589.329	»
»	1881	»	5.435.945	»
»	1882	»	6.992.234	»
»	1883	»	5.714.052	»
»	1884	»	5.669 021	»
»	1885	»	6.550.215	»
»	1886	»	6.513.623	»
»	1887	»	6 650.000	»

LA QUESTION DU VIN

L'invasion du phylloxéra, diminuant la production du vin, augmentant conséquemment le prix de celui-ci, a eu pour premier résultat le développement excessif de la fraude et du mouillage. La France méridionale a subi en vingt ans des pertes vraiment énormes. Notre production, jadis, suffisait à des exportations nombreuses. Elle a tellement faibli que les plus consciencieux de nos marchands de vin sont aujourd'hui forcés de recourir à l'importation.

Le vin de Bordeaux est remplacé par des vins exotiques. On ne saurait pourtant appliquer ce qualificatif à ceux que nous faisons dans nos trois provinces d'Alger, de Constantine et d'Oran. Ceux-ci, tirés, en tant que cépages, des meilleures vignes de France, revendiquent et méritent bien la qualité de français.

Expertisés par M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, ils ont franchement répondu : « Nous sommes purs, nous sommes sains, nous pouvons voyager sans danger, nous contenons une quantité d'alcool suffisante. » Les bouteilles d'échantillons portent toute l'étiquette : « Bon. »

On ne saurait trop féliciter nos colonisateurs qui, en quelques années, ont si bien réparé sur la tere d'Afrique le dommage causé chez nous par le phylloxéra.

Voyez la progression. En 1878, l'Algérie ne cultivait que 1,500 hectares de vignes.

En 1881, elle en avait 23,000.

En 1886, elle en possédait 70,000.

Elle en a aujourd'hui 83,944.

L'effort, il est vrai, a été considérable. Les dépenses n'ont pas été inférieures à 340 millions.

Mais quels merveilleux résultats ! L'an dernier, la production était de 1,021,360 hectolitres. Elle a atteint, cette année, 1,440,717 hectolitres et ne pourra aller qu'en croissant.

***

Il faut toutefois reconnaitre que, malgré la faveur du vrai public, malgré la déclaration de M. Girard, les vins d'Algérie n'ont pas, sur nos places commerciales, l'importance qu'il devraient avoir.

Chose étrange ! On leur reproche leur qualité même. On voudrait, c'est naïf, qu'ils eussent le degré d'alcool, la couleur des vins d'Espagne et d'Italie. Mais il ne sont ni espagnols, ni italiens. Ils sont, comme ceux qui plantent la vigne, des colons français. Par leur couleur, par leur degré d'alcool, ils se rapprochent donc de ceux de la mère-patrie.

Il est clair que les premiers vins ont laissé quelque peu à désirer. Ils avaient un mélange d'âpreté et de douceur qui déroutait le palais. Cela provenait de l'apprentissage. On ne s'improvise pas viticulteur. On n'avait pas eu le temps de se mettre au courant des nécessités d'un climat nouveau.

Mais les vins de 87, ne ressemblant nullement à ceux de 81, ne doivent pas être confondus avec eux.

Des spécialistes ont été appelés là-bas. Ils cueillent le raisin à point ; ils l'égrappent et le foulent avec soin. Des chais, bien construits et intelligemment organisés, ont mis le vin à l'abri des ardeurs du soleil et assuré sa conservation. Le premier goût a totalement disparu.

Les vins d'Algérie ont aujourd'hui le goût qu'aurait de l'excellent Mâcon coupé avec du vin du Rhône.

De ces progrès qui sont incontestables, nous devons féliciter tout d'abord nos principaux ordres religieux qui fournissent tant d'habiles colons, les trappistes de Staouëli ; les Frères qui font merveille à Misserghin.

Parmi les principaux domaines, on nous cite celui des Andalouses, qui a été acheté et crée, à côté d'Oran, par le général Clinchant.

Les héritiers de celui-ci n'ont pas eu à regretter que, dans sa foi en l'Algérie, le général ait placé dans ce domaine une grande partie de sa fortune. Cette vaste propriété est certainement une des plus intéressantes, c'est peut-être la plus précieuse de la province d'Oran.

Le général Clinchant a eu d'ailleurs de nombreux imitateurs.

Grâce à eux, la France peut désormais compter sur les vins de sa colonie. Ils sont, comme le déclare M. Girard, absolument sains et possèdent, en outre, le mérite de ne coûter presque rien. Il est vrai que, pour les transporter, la Compagnie Transatlantique et la Compagnie de Paris-Lyon-Mediterranée ont fait jusqu'à ce jour les plus grands sacrifices. Grâce aux concessions qu'on leur doit, le vin d'Algérie coûte la moitié de ce que coûterait du bordeaux équivalent. Entré en cave, il revient à peu près de quatorze à seize sous le litre. Nous parlons naturellement du meilleur.

Quand il est question des vins d'Algérie, on a tort, en effet, de les confondre tous sous cette unique dénomination.

Le tort est même des plus graves. L'Algérie possède trois cents lieues de côtes sur cent lieues de profondeur. Une telle profondeur est partagée en trois zônes distinctes par le petit et par le grand Atlas avec des plaines intermédiaires. Elle comporte donc des natures de sol et des climats variés à l'infini. D'où des différences très sensibles de végétation et de produits pour les mêmes plantes.

***

La dénomination de Vins d'Algérie n'a plus de sens que n'aurait celle de Vins de France. Ces derniers ont des classifications infinies ; ils présentent tous les types, depuis le Suresnes jusqu'au Saint-Emilion, depuis les vins du Gard ou de l'Hérault jusqu'à ceux de Bourgogne ou de Bordeaux.

Il ne saurait en être autrement pour les vins d'Algérie. Ainsi, là ou le dattier vient à fruit, la vigne ne donne que des produits inférieurs. Elle fournit, au contraire, les meilleurs résultats dans les parties montagneuses et dans toute la région qui borde la mer. Il faut donc tenir compte des zones territoriales et surtout des individualités qui cultivent la vigne. Tel propriétaire soigne ses vins; tel autre les néglige. Autant de considérations qui, seules, pourront aider à classer sûrement les vins d'Algérie.

Quand nous aurons tout à fait rejeté la banalité d'une qualification générale qui ne signifie absolument rien, nous aurons parmi les vins de Constantine ceux de Bone et de Philippeville; parmi les vins d'Alger celui des trappistes de Staouéli, celui du domaine de Kouba, qui est l'œuvre du cardinal Lavigerie, et dont le produit annuel sert à doter deux cents jeunes filles pauvres; celui de la Maison Carrée, qui assure l'existence des missionnaires que le primat d'Afrique charge de porter dans les contrées les plus lointaines la parole de Dieu, la langue française, la civilisation.

Parmi les vins d'Oran, nous avons ceux de Misserghin, de La Sénia, enfin ceux du domaine des Andalouses (propriété du général Clinchant), et ceux de la ferme El-Ançor, gérée par MM. Monteley, de Roubaix, dont les coteaux, situés au bord de la mer, assurent au vin une qualité exceptionnellement supérieure.

Tous ces vins ont une qualité réelle, et comme goût et comme finesse, et peuvent figurer honorablement sans aucun mélange sur les tables bourgeoises comme vins d'ordinaire.

Aussi, certains propriétaires ont-ils pensé que, dans de pareilles conditions, ils pouvaient traiter directement avec la grande clientèle parisienne, heureuse d'avoir enfin des vins naturels, tels qu'ils sortent des chais de chaque propriété. Nous n'aurons point de la sorte à nous méfier des intermédiaires qui vendent, sous la dénomination de vins d'Algérie, des liquides de toutes provenances ou des vins faits sans soin. Ceux qui sont cités plus haut ne sont vendus que par leurs propriétaires.

Les ménages qui s'en servent en sont ravis. Les autres feront bien de les essayer. Dans cinq ou six ans, hélas ! nous serons peut-être forcés de tenir un autre langage. En attendant, c'est bien bon de savoir qu'on peut boire en toute sécurité un vin qui n'a pas encore passé par les mouilleurs et autres falsificateurs. Nous espérons, toutefois, qu'il tiendra ses promesses et que, grâce à nos colons, on n'aura jamais besoin de les falsifier. L'avenir semble vraiment être aux vins d'Algérie.

CHARLES CHINCHOLLE.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 31 janvier 1888

La séance

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Le Royer, président.

L'instruction criminelle

M. Bozérian. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat une proposition tendant à réformer les articles du code d'instruction criminelle et du Code pénal relatifs aux circonstances atténuantes.

Le Crédit agricole mobilier

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le Crédit agricole mobilier.

M. Labiche, rapporteur. — La commission est d'accord avec le gouvernement et avec M. Pâris qui avait déposé un grand nombre d'amendements. Il y a un certain nombre d'opérations à court terme pour lesquelles l'appui de l'Etat sera nécessaire.

M. Buffet. — Lesquelles !

M. Labiche. — Dans le cas d'engrais à fournir par exemple, pour faciliter au cultivateur le moyen de se procurer la quantité nécessaire à des conditions abordables.

Ce que nous réclamons existe en Angleterre et surtout en Italie.

Les agriculteurs peuvent du reste user du crédit civil : mais non pour des opérations à cours ferme, ce serait trop onéreux pour eux. Je demande au Sénat de voter le projet tel que le présente la commission.

M. Lacombe. — Je crains que le vote de la loi n'amène une profonde désillusion. Le projet de la commission n'atténuera pas les souffrances de l'agriculture. Il est nécessaire de faciliter la réalisation du gage consigné par le débiteur.

M. Denormandie. — Je ne veux parler que de la commercialisation. Les agriculteurs ne peuvent se procurer que difficilement des capitaux parce qu'ils n'offrent pas de garanties suffisantes. La disposition proposée par commission peut être très utile, je demande au Sénat de la voter.

La discussion générale est close.

M. Mariel Barthe. — Je propose au Sénat d'adopter un contre-projet qui facilite encore l'agriculteur dans l'obtention d'un crédit. Je demande au Sénat de le voter.

M. Labiche, rapporteur. — Je repousse le contre-projet de M. Barthe; il est en contradiction avec les principes posés par la Commission.

M. Buffet. — J'approuve complètement les paroles de M. Denormandie.

Il est à craindre que la commercialisation ne donne pas les résultats qu'on en attend, mais enfin, c'est, de toutes les dispositions la seule qui peut avoir quelque intérêt. (Très bien, très bien).

L'article 1 du contre projet de M. Manuel Barthe, mis aux voix n'est pas adopté.

M. Barthe, défend l'article 2, de son contre-projet.

M. Bozérian demande d'ajourner la discussion du contre-projet de M. Barthe, afin de la joindre à la discussion de la proposition analogue qu'il a présentée.

M. Guibourg demande le renvoi à la commission.

Le renvoi est repoussé ; la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du mardi 31 janvier

Présidence de M. FLOQUET, président,

LE BUDGET

La Chambre continue la discussion du budget.

M. Amagat. — Je suis partisan du projet de la commission relatif à la suppression des bouilleurs de crû. Je regrette l'abrogation de la loi de 1872 qui avait été acceptée sous le coup d'inévitables nécessités.

Mais il faudrait un gouvernement énergique pour réaliser cette réforme et nous n'avons pas un gouvernement capable de sacrifier les intérets particuliers au bénéfice de l'intérêt général.

Quoi qu'il en soit, je voterai avec la commission, la vraie question serait de savoir si ce privilège est une cause de fraude. En réalité, elle s'exerce des deux côtés, et la somme qu'elle enlève au Trésor peut être chiffrée à 30 millions environ.

Il y a un autre cause de fraude : c'est le défaut d'énergie du gouvernement. On remarque notamment une répression du rendement des impôts sur l'alcool dans l'année des élections. (Mouvements divers.)

On peut donc surtout attribuer la fraude au relâchement de l'administration. (Trien bien, très bien, à droite.)

J'aborderai maintenant à la question de l'impôt successoral.

La commission propose de percevoir l'impôt non plus sur la succession brute, mais sur la succession dégagée de ses charges.

Le droit romain et le vieux droit français sont pour l'impôt sur la totalité de la succession.

Il y a transmission de propriété : la taxe est acquittée par la chose et non par la personne.

A diverses reprises on proposa cette distraction du possessif, et toujours les préoccupations fiscales l'emportèrent sous tous les gouvernements.

On reconnut la difficulté de distinguer la dette sincère de la dette frauduleuse. On reculadevant l'obligation de pénétrer dans les familles et dans les fortunes privées. (Très-bien ! très bien ! sur divers bancs).

La loi du Frimaire que la commission se propose de remanier contient cependant une correction à l'injustice du principe : c'est l'évaluation modérée des successions ; il y a là un adoucissement aux rigueurs de la loi et tous les gouvernements ont respecté l'harmonie de cette loi de Frimaire.

Le projet de la commission ferait subir certainement de grosses pertes à l'Etat.

En ce qui concerne la législation des sucres et la suppression des bouilleurs de crû le projet du gouvernement peut être adopté. Mais la législation fiscale doit être maintenue tout entière et exécutée sans faiblesse. (Très bien ! à droite. — Applaudissements.)

La Chambre débarrassera donc le projet de réformes qui ont trainé dans toutes les résolutions ; elle le renverra à la commission qui en rapportera un autre destiné à servir d'amorce à la discussion du budget.

En vain affirme-t-on l'équilibre du budget ; personne n'y croit plus. Il faut se hâter de revenir en arrière si l'on ne veut pas que les événements prononcent bientôt le mot de toutes les crises ; il est trop tard. La France entière se lèverait alors pour vous crier ; Rendez-nous nos finances ! (Applaudissements répétés à droite.)

M. Peytral, président de la commission. — La conclusion du discours de M. Amagat, paraît être qu'il faudrait créer 600 millions d'impôts nouveaux; mais la Chambre tout entière s'en tiendra à son programme : Pas d'emprunt, pas d'impôts : des économies. Le budget de 1888 constitue une limite extrême

BOURSE DE PARIS

du mercredi 1er février

Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
81 42	3 0/0	81 32	81 35	81 67
85 05	3 0/0 amortissable	... ..	85 85	85 20
107 67	4 1/2 1883	107 60	107 55	106 60
58 3/4	3 0/0 Portugais	.. .I.	... ..	59 1/4
93 77	Italien 5 0/0	93 72	93 72	94 05
67 11/16	Extérieure 4 0/0	67 3/32	.. .I.	67 3/16
77 5/8	Hongrois 4 0/0	77 1/2	... ..	77 3/4
375 ..	Egypte 6 0/0	375 ..	375 ..	375 ..
14 15	Turc 4 0/0	14 15	14 15	14 17
512 ..	Obligations du Trésor	... ..	... ..	512 ..
100 ..	Russe 1870 5 0/0	... ..	... ..	100 20
.. .I.	Russe 1880	... ..	... ..	79 .I..
529 ..	Bons de liquidation 3 0/0	... ..	... ..	527 75
	Sociétés de Crédit			
3915 ..	Banque de France	3965 ..	3965 ..	3860 ..
457 50	Banque d'Escompte	... ..	... ..	458 75
745 ..	B. Paris et d. Pays-Bas	745 ..	... ..	745 ..
347 50	Banque Parisienne	... ..	... ..	347 50
1380 ..	Crédit Foncier	1373 75	1378 ..	1383 75
178 75	Banque Tharsis	178 75	... ..	177 50
571 25	Crédit Lyonnais	570 ..	... ..	573 75
452 50	Société générale	... ..	... ..	452 50
432 50	Banq. J. R. P. Pays-Aut.	... ..	... ..	435 ..
505 ..	Banque Ottomane	505 ..	... ..	505 ..
	Chem. de f. Franc.			
1520 ..	Nord act.	... ..	1523 ..	1523 75
1250 ..	Paris-Lyon-Médit. »	1252 50	1250 ..	1253 75
792 50	Est »	... ..	... ..	792 50
890 ..	Ouest »	... ..	... ..	892 50
1331 ..	Orléans »	... ..	... ..	1330 ..
1150 ..	Midi »	... ..	... ..	1150 ..
	Sociétés diverses			
2077 25	Suez	2070 ..	2070 ..	2077 50
1390 ..	Gaz Parisien	1386 25	... ..	1396 25
690 ..	Voitures	... ..	... ..	... ..
1135 ..	Omnibus	... ..	... ..	1137 ..
568 75	Rio-Tinto	568 75	... ..	565 ..
293 75	Panama	296 25	... ..	295 ..
	Obligat. Foncières			
525 ..	Foncières 500 4 0/0	... ..	... ..	530 ..
105 ..	» 10e 4 0/0	... ..	... ..	106 ..
590 ..	» 500 f. 3 0/0	... ..	... ..	592 50
519 ..	» 4 0/0 1863	... ..	... ..	518 75
495 ..	» commun. 3 0/0	... ..	... ..	495 ..
386 ..	» 1877 3 0/0	... ..	... ..	386 ..
482 50	» com. 1879 3 0/0	... ..	... ..	483 ..
484 ..	» 1879 3 0/0	... ..	... ..	435 ..
	Obl. de Ch. de f. Fr.			
407 50	Nord	... ..	... ..	407 25
399 ..	Paris-Lyon-Médit. 3 0/0	... ..	... ..	398 ..
385 50	Est 3 0/0	... ..	... ..	390 50
398 ..	Ouest 3 0/0	... ..	... ..	397 50
402 ..	Orléans	... ..	... ..	402 ..
399 75	Midi 3 0/0	... ..	... ..	399 50
... ..	Nord-Est	... ..	... ..	... ..
387 ..	Bône-Guelma	... ..	... ..	380 ..
	Chem. de f. Etrang.			
... ..	Autrichiens	.. ..	... ..	... ..
61 25	Alpines-Autrichiennes.	.. ..	... .	.. .I.
... ..	Lombards	... ..	... ..	... ..
255 ..	Saragosse	256 25	... ..	256 25
	Obligat. des Villes			
536 ..	Paris 1855-1860	... ..	... ..	537 ..
528 ..	— 1865	... ..	... ..	529 ..
412 ..	— 1869	... ..	... .	411 ..
399 ..	— 1871	... ..	... ..	398 25
522 50	— 1875	... ..	... ..	522 50
524 ..	— 1876	... ..	... ..	524 ..
392 75	Marseille	... ..	... ..	391 ..
104 50	Bordeaux	... ..	... ..	104 50
97 50	Lyon	... ..	... ..	97 25
108 25	Lille	... ..	... ..	109 ..
46 25	Roubaix-Tourcoing	... ..	... ..	46 50
	Obligations div.			
... ..	Départem. de la Seine.	... ..	... ..	... ..
... ..	Gaz de Paris	... ..	... ..	... ..
... ..	Suez	... ..	... ..	... ..
... ..	Ob. fonc. Russie (4e, 5e)	... ..	... ..	... ..

BOURSE DE LILLE

du mercredi 1er février

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	... ..	110 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	107 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	508 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	517 75
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	... ..	415 ..
Armentières 1886	482 50	482 ..
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	75 ..
Tourcoing 1878	... ..	492 50
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	109 50
Département du Nord	... ..	105 25
Caisse de Lille (Verley, Decroix et Ce	... ..	632 50
— » act. nouv.)	... ..	515 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce)	... ..	490 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Ce, act. anc.	... ..	140 ..
— — (act. n.), 250 fr. p.	262 50	262 50
Caisse Platel et Ce	... ..	360 ..
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.	... ..	430 ..
Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr.	.... ..	1000 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	512 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1340 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	425 ..
Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	320 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Ce, à Tourc., act. 500 fr., t.p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t.p.	155 ..	153 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.. ..	35 ..
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Ce)	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f.p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.	.... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3235 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	440 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	... ...	8750 ..
Anzin 100e de denier	... ...	2300 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30.000 act.)	... ...	1295 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	... ...	10210 ..
Bully-Grenay le 6e	1300 ..	1290 ..
Carvin	... ...	1225 ..
Courcelles-lez-Lens	... ...	150 ..
Courrières	... ...	26500 ..
Campagnac	... ...	450 ..
Douchy	... ...	1895 ..
Douaisienne (act. libérée 500 fr.)	148 75	150 ..
Dourges	... ...	6250 ..
Escarpelle (Nord)	... ...	3780 ..
Epinac	... ...	800 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ...	760 ..
Lens	... ...	20000 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	... ...	47 75
Liévin	... ...	4000 ..
Lys supérieure	... ...	... ..
Meurchin	... ...	2400 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ...	14000 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	... ...	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ...	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ...	62 50
Vicoigne et Nœux	... ...	15940 ..

OBLIGATIONS

Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t.p.	... ..	1290 ..
— de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t.p.	.. ..	525 ..
— Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p.	... ..	520 ..
— Béthune 1877, remb. à 500 fr., t. p	... ..	386 50
— Courcelles-Lens, 1877, remb. à 450	.. ..	500 ..
— Réty 1876, remb. à 500, tout payé.	... ..	100 ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 1er Février 1888

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
81 50 .I.	3 0/0 nouveau	81 75 .I.
81 50 .I.	3 0/0 ancien	81 70 I.
85 05 .I.	3 0/0 amortissable	85 20 .I.
107 85 .I	4 1/2 0/0 1883	106 60 .I.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le traité franco-italien

D'après des nouvelles reçues hier, la conclusion d'un traité de commerce avec l'Italie est plus improbable que jamais. Les propositions faites par le gouvernement italien ont été jugées inacceptables par les délégués français, qui croient que la prolongation de leur séjour à Rome est inutile.

Le cas de M. Bouchez

Un rédacteur du *XIXe Siècle* a outragé la concierge de la maison que M. le procureur général Bouchez possède au boulevard Clichy; cette concierge, à toutes les questions qui lui étaient posées relativement à cet établissement, a répondu qu'elle « ne fréquentait pas ces gens-là ! »

» — Quand le prédécesseur du limonadier actuel, a-t-elle ajouté, M. Perronet, occupait la boutique, j'y allais de temps à autre, mais, depuis que M. Blanchouin — le locataire actuel — en a la jouissance, je n'y mets plus les pieds.

» — C'est bien M. Perronet qui fut arrêté sous l'inculpation de vol ?

— Effectivement, c'est bien lui, et il a été relâché le soir même.

» — Vous n'ignorez pas que le débit de vin jouit, dans le quartier, de la réputation la plus détestable ?

» — Je ne l'ignore pas ; mais que voulez-vous y faire (*sic*) ? on ne choisit pas ses clients.

» Ça dure comme ça depuis que je suis concierge dans la maison, c'est-à-dire depuis vingt ans. Le bal de la « Reine-Blanche » était à proximité de la maison et les habitués du bal se donnaient rendez-vous dans le débit de vin.

» La disparition de la « Reine-Blanche » a fait beaucoup de tort à la maison.

» — On nous a dit aussi que du temps de M. Perronet des rixes éclataient fréquemment dans son établissement ?

» — C'est vrai. Mais depuis le nouveau locataire, ces batailles se font moins fréquentes.

» Les autres locataires sont au nombre de vingt-trois.

» Un de ces locataires de M. Bouchez, qui tient un commerce de fruiterie au coin de la rue Lepic et du boulevard de Clichy, a raconté à notre rédacteur qu'une plainte collective avait été adressée il y a quelque temps au procureur général qui, d'ailleurs, n'en tint aucun compte.

» — J'habite la propriété de M. Bouchez, où j'occupe un petit appartement. Dès que la nuit arrive, je rentre chez moi. Jadis, le couloir par lequel je rejoignais mon logis était hanté par une nuée de femmes de mauvaise vie et de souteneurs.

» Ces filles et ces hommes sortaient du café tenu par M. Perronet. Il existait alors une porte dérobée qui avait issue sur le corridor par lequel passaient les locataires de la maison. Quand une rixe éclatait dans l'établissement, — et cela arrivait trop fréquemment ! — les femmes fuyaient par cette porte et s'élançaient, échevelées, dans nos escaliers, nous réveillant en sursaut et nous causant mille frayeurs. Nous nous nous plaignîmes à M. Bouchez, car notre vie n'était plus en sûreté; mais ce dernier ne crut pas devoir répondre à nos doléances. «

On assure qu'une interpellation doit être déposée par les membres de la Droite, sur la situation de M. Bouchez.

La chasse aux dossiers. — Les égards du parquet pour le comte d'Andlau

Paris, 1er février. — C'est étonnant combien certains personnages s'intéressent au général d'Andlau.

On sait avec quel sollicitude M. Bouchez s'est appliqué à lui donner le temps de fuir lors de l'affaire Caffarel.

Le procureur général avait depuis trois jours entre les mains les preuves de sa culpabilité, et pendant trois jours il s'est opposé à son arrestation, se contentant du menu fretin de Lorentz, des Bayle, et laissant au gros poisson, dont on craignait les révélations, tout le temps de se mettre à l'abri des recherches de la police.

Cela n'a d'ailleurs rien d'étonnant pour qui sait que le général était un des compagnons de fête du procureur général, comme il était dans la vente des décorations l'associé de M. Wilson.

Quoi qu'il en soit, depuis lors, on fait dans toutes les études d'huissier, dans tous les cabinets d'hommes d'affaires, une véritable chasse aux dossiers concernant le général comte d'Andlau.

Un monsieur se présente, demande le prix du dossier et, après avoir un peu marchandé pour la forme, paie rubis sur l'ongle

Si on lui demande ses nom et qualités, il refuse de les donner; si on insiste, il se retire.

Quel est ce riche et mystérieux inconnu ?

Le cardinal Lavigerie malade

Nous avons des nouvelles pénibles de la santé du cardinal Lavigerie.

En effet, le directeur des missions d'Afrique, Mgr Brincat, qui arrive d'Alger, a trouvé le cardinal très abattu par les rigueurs de la saison. C'est en vain que, pour trouver une température plus élevée, Son Eminence s'était réfugiée sur les limites du Sahara, à Biskra. Il n'a gagné à ce voyage qu'une affection de la gorge dont la guérison demande des soins les plus empressés.

Le cardinal Lavigerie n'est âgé que de 62 ans, mais il a 20 ans de campagne d'Afrique, et l'on sait que ces années-là comptent double.

Une tentative d'insurrection en Bulgarie

Belgrade, 1er février. Les voyageurs venant de Sofia prétendent que des partisans de M. Zankoff, ont essayé pendant le voyage du Prince Ferdinand d'organiser une insurrection et d'établir un gouvernement provisoire et qu'ils ont répandu le bruit que le voyage Philippopoli cachait seulement la fuite du prince de Bulgarie.

La conspiration a été découverte à temps. Ces incidents ne seraient pas sans rapport avec le retour du prince, qui est attendu lundi à Sofia, tandis qu'il comptait rester un mois en Roumélie.

Le prochain discours de M. de Bismarck

Paris, 1er février. — Des avis de Berlin, assurent que le discours que Bismarck prononcera, à l'occasion de la discussion de la loi militaire sera désagréable pour la France.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Deuxième séance de la Société d'encouragement à l'agriculture

Paris, 1er février, 3 h. 05. — La deuxième séance de la Société d'encouragement à l'agriculture s'est tenue aujourd'hui.

M. Foucher de Careil a lu une pétition du Syndicat des sucrières protestant contre la surtaxe de 10 fr. sur les indemnes.

M. Berger a lu ensuite un rapport sur la participation projetés de l'agriculture à l'exposition de 1889.

L'incident de Damas

Paris, 1er février. — Le gouvernement français a décidé, d'accord avec la Porte de nommer un commissaire qui poursuivra simultanément, avec le commissaire ottoman, l'enquête sur l'incident de Damas et aussi sur la situation des algériens en Syrie.

Cette enquête aura donc un caractère général afin de remédier à l'état de choses dont la France s'est souvent plainte.

Le commissaire français sera M. Imbert, conseiller d'ambassade à Constantinople.

L'enquête commencera vers le 20 février.

Selon des renseignements du gouverneur de Damas, l'individu arrêté serait coupable de 14 crimes; il aurait été arrêté dehors et non dedans le consulat.

DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

LILLE

On vient de découvrir dans les remparts, près de la porte de Dunkerque, un homme gelé. On croit que le cadavre est celui d'un sieur Dutilleul, ex-détenu à l'abbaye de Loos, numéro d'écrou 3.637.

Voici les communes belges pour lesquelles l'affranchissement des lettres est de 20 centimes au lieu de 25 :

Antoing, Blandain, Celles, Comines, Courtrai, Dottignies, Gaurain-Ramecroix, Havines, Menin, Messines, Mouscron, Moorslede, Néchin, Neuve-Eglise, Taintignies, Templeuve Tournai, Warneton, Warcoing, Wervicq, Ypres.